



Le 17 juillet 2025

Délibéré sur la production statistique et la préparation d'un recensement exhaustif à Mayotte

L'Autorité de la statistique publique a pris connaissance des conclusions de la mission effectuée par l'Inspection générale de l'Insee à Mayotte en janvier-février 2025 et qui portait sur l'organisation de la statistique publique à Mayotte à la suite du cyclone Chido du mois de décembre et la préparation d'un recensement exhaustif.

L'Autorité a noté l'importance de cette mission, qui a à la fois permis de prendre en compte les difficultés vécues par les personnels de l'Insee au plan local et de reprendre contact avec tous les interlocuteurs concernés. Des échanges ont ainsi eu lieu avec les services de l'Etat susceptibles de détenir des données complémentaires à celles de la statistique publique, ainsi qu'avec les élus de l'île. L'enjeu autour des populations de référence est en effet majeur pour ces derniers, sachant qu'elles ont fait l'objet l'an dernier de contestations reprises dans les media sans justifications méthodologiques avérées, que l'ASP a déplorées dans son dernier rapport.

La mission a montré l'intérêt de contacts suivis avec les administrations d'Etat, telles que les douanes ou le rectorat, pour corroborer les évaluations effectuées par les statisticiens publics : ceux-ci travaillent dans des conditions difficiles, compte tenu des fréquentes évolutions du bâti et des mouvements démographiques continus, ainsi que de la nécessité de garantir leur sécurité sur le terrain.

La mission a également confirmé la pertinence, dans ces circonstances, d'un recensement exhaustif de la population, dont le principe a été retenu avec les maires et est repris par le projet de loi en cours d'examen au Parlement. Il est prévu qu'à l'issue d'une phase d'enquête cartographique, il soit lancé à la fin de l'année 2025 en se prolongeant au tout début de l'année 2026, cet avancement du calendrier traditionnel visant à réduire les interférences avec l'organisation des élections municipales prévues en mars.

L'ASP note que, comme l'a indiqué la mission, la réussite de ce processus nécessite une préparation et un dialogue étroits avec les communes, accompagnés de la mise en place des moyens nécessaires au moment le plus judicieux.

L'Autorité souligne aussi la nécessité d'une communication constante et coordonnée tant avec les élus qu'avec la population, y compris dans une autre langue que le français (en l'occurrence le *shimaore*, langue la plus pratiquée sur l'île). Elle estime que la publication précoce d'études à partir du recensement serait, au-delà du seul chiffre de la population totale, de nature à accroître l'intérêt et l'adhésion des acteurs pour cette opération et ses résultats.

L'ASP souhaite enfin que la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) soit régulièrement informée et consultée sur ce processus, et qu'un retour d'expérience soit organisé et présenté à son issue.